



URGENT



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

A V I S

de votre Service de sécurité incendie

Sollicitations téléphoniques sur le territoire nicolétain

NICOLET, le 10 mars 2014 - Le directeur du Service de sécurité incendie, M. Michel Legault, informe la population nicolétaine qu'une entreprise, **se disant mandatée par la Ville de Nicolet**, effectue des appels téléphoniques pour vendre des produits en matière de sécurité incendie. Nous demandons à la population d'exercer la plus grande vigilance et de signaler au Service de sécurité incendie toute sollicitation de ce genre, en composant le 819 293-2990. Cette entreprise n'est pas mandatée par la Ville de Nicolet.

La Ville de Nicolet rappelle qu'il est interdit de faire du colportage sur le territoire nicolétain sans permis émis par la Ville.

La Ville de Nicolet vous remercie de votre implication citoyenne.

– 30 –

SOURCE : Aline Blais
Directrice des communications
819 293-6901 poste 250
a.blais@nicolet.ca